

Carlos Bilongo travaillait au noir, mais il n'est pas poursuivi, lui !

écrit par Christine Tasin | 21 janvier 2024



Le député a indiqué lors de son audition auprès des enquêteurs que les prestations qu'il a effectuées sur des chantiers étaient payées « de la main à la main », précisant avoir travaillé dans le bâtiment de 2012 à 2017. LP/Fred Dugit



Le député a indiqué lors de son audition auprès des enquêteurs que les prestations qu'il a effectuées sur des chantiers étaient payées « de la main à la main », précisant avoir travaillé dans le bâtiment de 2012 à 2017. LP/Fred Dugit

BREVE

C'est les patrons qui sont poursuivis. Eux qui ont du mal à recruter, notamment dans le secteur du bâtiment en cette belle France où plus personne ne veut se salir les mains... Clandestins ou Français les travailleurs qui ne reviennent pas cher puisque non déclarés, eux, peuvent continuer, ils ont la bienveillance de toute la société. Ils peuvent même finir députés. Que demande le peuple ?

Question accessoire : est-ce que, si Bilongo avait été un travailleur blanc, s'il n'avait pas été député, il aurait, lui, été poursuivi en justice comme les malheureux Français d'origine qui tombent pour travail au noir ?

Travail dissimulé : le chef d'entreprise avait employé le député Martens Bilongo sur des chantiers sans le déclarer

L'élu LFI du Val-d'Oise a été cité dans un procès de travail dissimulé à Pontoise pour avoir été rémunéré par le prévenu qui gérait une entreprise du bâtiment. Carlos Martens Bilongo

explique avoir été entendu comme simple témoin dans ce dossier

<https://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/travail-dissimule-le-chef-dentreprise-avait-employe-le-depute-martens-bilongo-sur-des-chantiers-sans-le-declarer-13-10-2023-OPHRWPHL2JHNHGIQSWQ6TXBSFY.php>